

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024
CONVOCACTION DU 09 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers :

| | | |
|---------------|---|----|
| - En exercice | : | 23 |
| - Présents | : | 15 |
| - Représentés | : | 3 |
| - Absents : | | 5 |
| - Votants | : | 18 |

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Étaient présents :

Jacques PRIEUR, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Gilles LAURENT.

Étaient représentés :

Laurence BRETON donne pouvoir à Jacques PRIEUR, Claude TILLY donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Mylène FAJFER donne pouvoir à Eloïse BOUTIN.

Étaient absents : Catherine LEROY, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Marie-Françoise DION est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA SNCF ET LA COMMUNE POUR LA POSE D'UN ABRI VELOS

Le rapporteur informe l'assemblée que SNCF Gares & Connexions a sollicité la commune afin d'installer un abri vélos sécurisé en intermodalité avec les transports collectifs en gare de la Bernerie en Retz. Le site appartenant au domaine public communal, il convient d'établir un titre d'occupation. L'occupation est consentie pour une durée de 10 ans et elle pourra être prorogée par avenant.

Conformément à l'article L 2125-1 1° du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, la présente autorisation d'occupation est délivrée gratuitement puisqu'elle constitue « la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ».

Le conseil municipal, par 18 voix pour

- APPROUVE la convention d'occupation du domaine public entre SNCF Gares & Connexions et la commune,
- AUTORISE monsieur le maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz, le 16 septembre 2024,

Le Maire,
Jacques PRIEUR

